Nations Unies S/2017/563



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 juin 2017
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

I. Introduction

1. Dans une lettre datée du 29 décembre 2016 (S/2016/1129), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWAS) jusqu'au 31 décembre 2019 et m'a prié de lui rendre compte, tous les six mois, de l'exécution du mandat du Bureau. Le présent rapport, qui porte sur la période allant du 1er janvier au 30 juin 2017, donne un aperçu de l'évolution de la situation et des tendances observées en Afrique de l'Ouest et au Sahel, et des précisions sur les activités du Bureau et les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel.

II. Évolutions et tendances observées en Afrique de l'Ouest et au Sahel

2. La période considérée a été caractérisée par le règlement pacifique de la crise postélectorale en Gambie, les initiatives prises par les autorités nationales pour favoriser le développement à Cabo Verde et au Ghana, et les réformes politiques et la préparation des élections au Libéria, en Sierra Leone et au Sénégal. Si certains progrès ont été accomplis dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, la situation en matière de sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel demeure fragile. Les activités terroristes et la criminalité transfrontalière, notamment la piraterie, le trafic de drogues et d'armes et la traite d'êtres humains, continuent de menacer gravement la stabilité de la région. Malgré les mesures prises au niveau régional pour lutter contre Boko Haram, la poursuite des violences a aggravé la crise humanitaire et le déficit de développement dans le bassin du lac Tchad. Le déplacement réalisé par une délégation du Conseil de sécurité sur le terrain du 2 au 7 mars 2017 a permis de dresser le bilan de la situation et de faire prendre conscience de la crise. Il a donné lieu à l'adoption de la résolution 2349 (2017) le 31 mars. Par ailleurs, à la cinquante et unième session ordinaire du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), tenu à Monrovia le 4 juin, le Président togolais, Faure Essozimna Gnassingbé, a été élu Président de la Communauté.

17-10344 (F) 030717 030717





A. Politique et gouvernance

3. Le 19 janvier 2017, le Président gambien, Adama Barrow, a prêté serment à l'ambassade de Gambie à Dakar, où il s'était installé temporairement pour des raisons de sécurité après le refus de l'ancien Président, Yahya Jammeh, d'accepter sa défaite à l'élection présidentielle tenue le 1er décembre 2016. Les efforts diplomatiques déployés par les chefs d'État et de gouvernement des pays membres de la CEDEAO avec l'appui de mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, ont, conformément à la résolution 2337 (2017) du Conseil de sécurité, conduit l'ancien Président à quitter le pays le 21 janvier 2017. Le 26 janvier, le Président Barrow est retourné en Gambie et a commencé d'axer ses efforts sur la mise en place d'un nouveau gouvernement, l'organisation et le bon déroulement des élections législatives et l'élaboration d'une vision commune pour le pays, en concertation avec les membres de la coalition au pouvoir. Aux élections législatives, tenues le 6 avril, le Parti démocratique uni – parti de la coalition au pouvoir dirigé par l'actuel Ministre des affaires étrangères, A. N. M. Ousainou Darboe – a obtenu la majorité absolue à l'Assemblée nationale.

4. À Cabo Verde, le Gouvernement, dirigé par le Premier Ministre, José Ulisses Correia e Silva, a appliqué son programme de réforme axé sur la privatisation, la décentralisation et les investissements dans le secteur du tourisme.

5. Au Ghana, le Président, Nana Addo Dankwa Akufo-Addo, a nommé 54 ministres et vice-ministres au Gouvernement, portant le nombre total de ministres à 110, contre 78 dans le Gouvernement précédent. Le Gouvernement s'est immédiatement mis au travail en donnant la priorité à la création d'emplois, la stabilisation économique, l'instauration d'un environnement favorable aux entreprises, la relance du secteur agricole et l'investissement dans celui de la santé.

6. En Côte d'Ivoire, un nouveau Gouvernement, dirigé par le Premier Ministre, Amadou Gon Coulibaly, a été nommé le 11 janvier. Conformément aux dispositions approuvées à l'issue du référendum constitutionnel tenu en octobre 2016, Daniel Kablan Duncan, qui avait été Premier Ministre lors du premier mandat du Président Alassane Ouattara, a été nommé au poste nouvellement créé de Vice-Président. Depuis janvier, le pays connaît une série de révoltes et de mutineries de soldats exigeant une indemnisation financière de l'État. Ces faits mettent en lumière les difficultés auxquelles continue de se heurter la réforme du secteur de la sécurité.

7. En Guinée, l'opposition a déploré que les élections locales ne se soient pas tenues en février, comme le prévoyait l'accord politique du 12 octobre 2016 conclu entre le Gouvernement et l'opposition. Plusieurs mesures doivent encore être prises avant que ces élections puissent être organisées, notamment l'approbation par la Cour constitutionnelle d'un projet de loi portant réforme du Code électoral.

8. Au Sénégal, les élections législatives du 30 juillet se préparent. Le 3 janvier, l'Assemblée nationale a apporté des modifications à la loi électorale, notamment en ajoutant 15 sièges parlementaires pour représenter la diaspora. L'arrestation et la mise en examen pour fraude, le 7 mars, du maire de Dakar, Khalifa Sall, possible candidat à l'élection présidentielle de 2019, ont suscité un vif débat sur l'indépendance du pouvoir judiciaire.

9. En Sierra Leone, le Président, Ernest Bai Koroma, a annoncé, le 14 février, que les élections présidentielle et législatives se tiendraient le 7 mars 2018 et qu'un référendum constitutionnel serait organisé en septembre 2017.

10. Au Libéria, les préparatifs se sont poursuivis en vue de l'élection présidentielle du 10 octobre.

11. Au Togo, le Gouvernement a pris un certain nombre de mesures importantes en ce qui concerne la tenue des élections locales, trop longtemps différées, et les réformes en suspens prévues par l'accord politique global de 2006. En particulier, la commission nationale de réflexion sur les réformes politiques, constitutionnelles et institutionnelles a été créée le 3 janvier et chargée de proposer des réformes en concertation avec le Haut-Commissariat à la réconciliation et au renforcement de l'unité nationale. En mars, des victimes des violences politiques qu'a connues le pays entre 1958 et 2005 ont commencé à percevoir une indemnisation, conformément aux recommandations de la Commission vérité, justice et réconciliation. En outre, le 19 janvier, un conseil national de suivi de la décentralisation a été créé et la Haute Autorité de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées a débuté ses travaux. Toutefois, les responsables de l'opposition ont dénoncé l'insuffisance des mesures et à nouveau réclamé la tenue d'élections locales.

12. Au Bénin, l'Assemblée nationale n'a pas obtenu la majorité requise pour pouvoir examiner les réformes constitutionnelles proposées par le Président, Patrice Athanase Guillaume Talon, dont la mise en place du mandat présidentiel unique de six ans, le financement public des partis politiques et l'interdiction de la détention provisoire et de la garde à vue pour les présidents et membres du gouvernement en exercice.

13. Au Burkina Faso, alors que se dégradaient les conditions de sécurité, avec pour corollaire des manifestations du personnel de police, le Président, Roch Marc Christian Kaboré, a nommé, le 20 février, Jean-Claude Bouda Ministre de la défense. Une semaine plus tard, il a également remplacé les chefs de la police et des forces armées. En outre, un nouveau ministère de la sécurité a été créé en février et des mesures ont été prises pour mettre à exécution un plan stratégique pour la réforme du secteur de la défense pour la période 2017-2021. La Commission constitutionnelle ayant mis la dernière main aux propositions de réforme constitutionnelle le 10 janvier, des consultations régionales ont été tenues entre le 18 mars et le 20 avril. Un référendum sur l'adoption de ces propositions devrait être organisé dans le courant de 2017.

14. Au Niger, la situation politique a continué d'être marquée par des tensions entre la majorité au pouvoir et l'opposition. Les élections locales qui devaient avoir lieu en janvier ont été reportées *sine die*. Le candidat de l'opposition présent au second tour de l'élection présidentielle de 2016, Hama Amadou, a été condamné par contumace à un an de prison le 13 mars dans une affaire de trafic d'enfants. Le 21 avril, à la suite d'une série de grèves étudiantes, dont certaines ont été marquées par de violents affrontements avec les forces de sécurité, le Gouvernement a signé avec des représentants des étudiants un accord dans lequel il s'est engagé à réduire les arriérés de paiement des bourses d'études et à investir dans la construction de nouvelles infrastructures universitaires. En outre, dans le cadre d'un remaniement ministériel, le Président a décidé le 18 avril que la Ministre de l'emploi, du travail et de la sécurité sociale deviendrait Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, et vice versa.

15. En Mauritanie, le 17 mars, le Sénat a rejeté un projet de loi portant réforme de la Constitution, qui prévoyait la suppression du Sénat, d'importants changements touchant le Conseil constitutionnel et la Haute Cour de justice, ainsi qu'une modification du drapeau national. Le projet de loi avait été adopté à la majorité de l'Assemblée nationale une semaine plus tôt. Le 20 avril, le Conseil des ministres a pris un décret fixant les modalités pratiques d'un référendum sur le projet de loi, qui doit se tenir le 15 juillet.

16. Au Nigéria, le 5 avril, dans le sillage d'une série de manifestations contre les difficultés socioéconomiques dont plusieurs villes ont été le théâtre, le Président, Muhammadu Buhari, a lancé le Plan de redressement économique et de croissance 2017-2020. Le Gouvernement a également poursuivi ses efforts de lutte contre la corruption. C'est dans ce contexte que le Chef de l'Agence nationale de renseignement et le Secrétaire du Gouvernement de la Fédération ont été suspendus le 19 avril pour détournement de fonds publics. En dépit de ces avancées, ce sont les absences prolongées du Président, parti à l'étranger pour raisons médicales, qui ont été au cœur du débat politique.

B. Évolution des conditions de sécurité

17. L'instabilité qui touche le Mali continue de se propager dans le nord-est du Burkina Faso et l'ouest du Niger. Le 2 mars, Al-Qaida au Maghreb islamique, la brigade Al Mourabitoun, Ansar Eddine et le Front de libération du Macina ont fusionné pour former le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans, nouvelle alliance composée de dirigeants de différentes origines ethniques. Le Groupe a déjà revendiqué plusieurs attaques meurtrières contre la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et les forces maliennes, et devrait continuer de perpétrer des attentats. Au Burkina Faso, pendant le premier trimestre de l'année, le nombre d'attentats terroristes commis contre des cibles civiles et militaires a augmenté. Au Niger, les actes de terrorisme et d'extrémisme violent ne se sont pas cantonnés au nord du pays et ont contribué aux activités militantes menées par Boko Haram dans le sud. Le 26 avril, des représentants de l'Autorité de développement intégré de la région du Liptako-Gourma, organisation régionale qui œuvre au développement des zones limitrophes du Mali, du Burkina Faso et du Niger, s'est rendue, à la demande des chefs d'État des trois pays, à la Commission du bassin du lac Tchad, à N'Djamena, pour discuter de la mise en place d'une force de sécurité conjointe afin de contrôler plus efficacement les frontières communes de ces pays et de renforcer leurs capacités de lutte contre le terrorisme. Par ailleurs, l'Opération Barkhane, conduite par les forces françaises, a été poursuivie dans la région, notamment pour aider les forces maliennes et burkinabé dans leurs activités de recherche de terroristes dans la province burkinabé du Soum. Le 13 avril, à sa 679e séance, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a approuvé le concept stratégique d'opérations de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) et autorisé le déploiement de la Force, comptant quelque 5 000 soldats, policiers et civils, pour une période initiale de 12 mois. Il a également demandé au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies d'autoriser ce déploiement.

18. Au Nigéria, grâce à la mobilisation de patrouilles supplémentaires et à l'extension du programme d'amnistie du delta du Niger, ainsi qu'à une campagne de communication plus dynamique du Gouvernement, menée sous la houlette du Vice-Président Yemi Osinbajo, les actes de violence ont sensiblement diminué dans la région du delta du Niger. Toutefois, le maintien en détention du cheik Ibraheem Zakzaky, dirigeant du Mouvement islamique en Nigéria, en dépit d'une décision de justice ordonnant sa libération en décembre 2016, a déclenché de nouveaux affrontements entre les forces de sécurité et des membres du Mouvement. En outre, des heurts violents opposant des agriculteurs et des éleveurs dans la ceinture centrale et d'autres régions continuent de créer des tensions entre les communautés. De janvier à avril, ces heurts ont fait plus de 700 morts. On a observé des affrontements similaires dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, notamment au Ghana et au Bénin.

19. La production et le trafic de drogues demeurent une source d'instabilité. Selon l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), l'équipe aéroportuaire conjointe chargée des interceptions du Projet de communication aéroportuaire (AIRCOP), initiative interorganisations de lutte contre les trafics, a saisi plus de 7 kilogrammes de cocaïne entre janvier et mars, rien qu'au Mali. En outre, il a été fait état d'une augmentation de la production et de la consommation de cannabis dans la région, ainsi que du trafic de méthamphétamine. Par ailleurs, le 10 avril, la Présidente de la CEDEAO, Ellen Johnson-Sirleaf, Présidente du Libéria, a appelé les États membres de la Communauté à renforcer leurs régimes réglementaires et à appliquer la législation visant à lutter contre la contrefaçon de médicaments dans la région.

20. La sûreté maritime du golfe de Guinée reste un défi de taille. On a noté une évolution des tactiques de piraterie, celles-ci étant passées du vol de marchandises au détournement contre rançon. Sur les 27 membres d'équipage enlevés contre rançon dans le monde entre janvier et mars, 17 l'ont été au large des côtes nigérianes.

C. Violences perpétrées par Boko Haram

21. Depuis mon précédent rapport (S/2016/1072), une légère baisse du nombre d'attaques perpétrées par Boko Haram et une diminution plus importante du nombre de morts connexes ont été signalées au Niger et au Nigéria. Entre le 1er janvier et le 15 avril, 143 décès des suites de 161 atteintes à la sécurité liées à Boko Haram ont été signalés dans ces deux pays. Malgré les efforts déployés par la Force multinationale mixte et les pays, Boko Haram a poursuivi ses incursions dans des zones habitées urbaines et rurales, et attaqué, en étant lourdement armé, des positions militaires dans l'État nigérian de Borno. Le 9 février, des insurgés de Boko Haram ont tendu une embuscade à de nouvelles recrues de l'armée sur la route ralliant Ajiri à Dikwa, aux alentours de Dikwa (État de Borno). L'affrontement a fait 7 morts parmi les soldats nigérians et plus de 30 parmi les militants de Boko Haram. Le 15 mars, environ 300 combattants de Boko Haram ont attaqué un poste de police et une base militaire dans la zone de Magumeri de l'État de Borno. Ils ont été repoussés par les forces militaires, mais plusieurs soldats ont été blessés et la base militaire a été détruite. Les attaques contre des convois militaires se sont également poursuivies. Les 28 et 31 janvier, deux attaques menées sur l'autoroute reliant Maiduguri à Biu, qui avait été plus tôt déclarée sûre, ont montré la fragilité des avancées. La poursuite de l'utilisation de femmes et d'enfants pour perpétrer des attentats-suicides, y compris des femmes enceintes et des mères avec leurs bébés, est particulièrement alarmante. Le 20 janvier, trois femmes kamikazes, l'une d'entre elles portant un bébé sur son dos, se sont fait exploser, tuant au moins 11 personnes et en blessant 14 à un poste de contrôle de la ville de Madagali, dans l'État nigérian d'Adamawa. Plusieurs enlèvements de femmes et de jeunes ont également été signalés dans l'État de Borno au cours de la période considérée. Dans une vidéo diffusée le 22 mars, Abubakar Shekau, chef de Boko Haram, a à nouveau appelé à la création d'un califat islamique dans toute l'Afrique de l'Ouest, tandis que la faction du groupe dirigée par Abu Musab al-Barnawi aurait intensifié les tentatives de ralliement des populations locales.

22. Tout en faisant face à des difficultés logistiques et financières constantes, la Force multinationale mixte continue de jouer un rôle pivot dans la lutte contre Boko Haram. Entre mars et avril, les militaires camerounais et nigérians auraient sauvé, en collaboration avec la Force, plus de 7 000 prisonniers qui étaient détenus par Boko Haram. Des centaines de combattants de Boko Haram se sont également rendus lors de la poursuite de l'offensive. Les événements ont toutefois pris une

tournure malheureuse lorsque, le 17 janvier, l'armée nigériane a bombardé accidentellement un camp de déplacés de la ville de Rann, dans l'État de Borno, démontrant ainsi la nécessité d'améliorer encore le renseignement et les relations entre civils et militaires dans la lutte contre Boko Haram. Au Sénégal, un recruteur présumé de Boko Haram a été arrêté le 12 avril et des progrès ont été réalisés dans la mise en service d'un centre de réinsertion d'anciens militants dans la région nigérienne de Diffa.

23. Le 6 mai, à l'issue de négociations facilitées par le Comité international de la Croix-Rouge et le Gouvernement suisse, Boko Haram a relâché 82 autres des filles qui avaient été enlevées à Chibok en avril 2014, portant à 105 le nombre de filles libérées sur les 276 kidnappées initialement. Le Gouvernement prend actuellement des mesures, avec l'appui de l'ONU, pour les aider à se réinsérer dans la société. Le 12 avril, le Département d'État nigérian a révélé avoir déjoué des attentats planifiés contre les ambassades des États-Unis et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à Abuja.

D. Tendances socioéconomiques

24. L'économie des pays d'Afrique de l'Ouest rebondit après l'effondrement des prix à l'exportation des produits de base et le ralentissement économique concomitant. Selon les prévisions du Fonds monétaire international, la croissance économique de l'Afrique de l'Ouest devrait s'établir à 4,3 % en 2017, tandis que la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest prévoit un taux de croissance pouvant aller jusqu'à 7 % pour les membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine. D'après une analyse de la Banque mondiale, la Côte d'Ivoire et le Sénégal figurent parmi les sept pays les plus performants d'Afrique. Toutefois, en raison d'une baisse des cours mondiaux et d'une surabondance des stocks, le Gouvernement ivoirien a annoncé en avril une réduction de 10 % du prix d'achat du cacao. Après être officiellement entré en récession en 2016, le Nigéria devrait connaître une reprise modeste de sa croissance (0,8 % en 2017), résultat attendu de l'augmentation de la production pétrolière, d'un bon rendement dans le secteur agricole et de la stabilisation de la monnaie nationale. L'augmentation de la production pétrolière devrait également permettre au Ghana d'atteindre un taux de croissance de 6 %, ce qui devrait contribuer à lutter contre l'envol de la dette du pays.

E. Situation humanitaire

25. Dans l'ensemble, la situation humanitaire de la région demeure catastrophique, caractérisée par une grave insécurité alimentaire, des déplacements massifs et une forte vulnérabilité aux épidémies. Les niveaux élevés de vulnérabilité structurelle, chronique et aiguë sont imputables à l'extrême pauvreté, aux changements climatiques, aux conflits armés et à l'insécurité de la région. Il importe dès lors d'y poursuivre l'intervention humanitaire et d'en favoriser le développement. En dépit de récoltes supérieures à la moyenne dans une grande partie du Sahel en 2016, environ 30 millions de personnes se trouvent en situation d'insécurité alimentaire, dont 12 millions ont besoin d'une aide alimentaire d'urgence, et quelque 4,7 millions d'enfants de moins de 5 ans souffrent gravement de malnutrition.

26. Dans la région, près de 5 millions de personnes pâtissent des conséquences des déplacements forcés. Si, depuis la dernière période examinée, le nombre de personnes déplacées dans le bassin du lac Tchad a légèrement diminué, passant de 2,6 à 2,4 millions, 6,7 millions de personnes vivant dans la zone seraient en

situation d'insécurité alimentaire grave. Dans les zones les plus touchées des États nigérians de Borno et de Yobe, on a recensé plus de 44 000 personnes affrontant des conditions analogues à la famine. Au Mali, 3,8 millions de personnes sont en situation d'insécurité alimentaire et le nombre de personnes déplacées a augmenté d'environ 30 % entre janvier et mars, soit 46 000 au total. En outre, 143 500 réfugiés maliens sont accueillis au Burkina Faso, en Mauritanie et au Niger. Environ 243 000 des quelque 700 000 personnes vivant dans la région nigérienne de Diffa sont des déplacés, des réfugiés ou des nationaux nigériens revenus du Nigéria.

27. Le Service nigérian de l'immigration a recensé en avril environ 260 000 rapatriés, et un nombre important de personnes déplacées sont retournées chez elles, notamment dans certaines zones récemment libérées. Grâce à un meilleur accès à l'aide alimentaire, le nombre de bénéficiaires a augmenté, passant de 1,2 million à 2,1 millions entre janvier et mars. Toutefois, en mai, le Gouverneur de l'État de Borno a fait savoir qu'il n'était plus possible d'aider les déplacés rentrant dans leur région de résidence habituelle du fait des opérations militaires en cours, et les autorités ont continué d'intensifier les préparatifs en vue de la fermeture de certains camps de déplacés au Nigéria. Entre janvier et mars, les autorités camerounaises auraient rapatrié de force plus de 2 600 réfugiés dans les villages frontaliers du Nigéria. Le 2 mars, les Gouvernements camerounais et nigérian ont signé avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) un accord tripartite pour le retour volontaire des réfugiés. Le Gouvernement malien a indiqué qu'en avril, environ 57 000 réfugiés étaient retournés chez eux, principalement en provenance de la Mauritanie.

28. L'insuffisance du financement a continué de limiter la portée des interventions humanitaires. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, il est nécessaire de lever 2,6 milliards de dollars pour venir en aide à 15 millions de personnes dans huit pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel en 2017. Au 18 mai, 20 % seulement de ce montant avait été financé. Sur les 1,5 milliard de dollars nécessaires pour le seul bassin du lac Tchad, 17 % avaient été versés à la fin du mois d'avril. À la suite de l'appel lancé en décembre 2016, les donateurs avaient annoncé, lors d'une conférence tenue à Oslo en février, des contributions d'un montant de 672 millions de dollars pour les interventions humanitaires.

F. Évolution de la situation sur le plan des droits de l'homme

29. Dans plusieurs pays, des progrès ont été notés en ce qui concerne le respect des droits de l'homme. En Gambie, les médias fermés par le précédent régime ont repris leur activité. Les prisonniers politiques et les personnes arrêtées ou détenues illégalement, sans motif, ont été libérés. Qui plus est, le Gouvernement a annoncé une série de mesures visant à garantir le respect des normes relatives aux droits de l'homme et s'est engagé à créer une commission nationale des droits de l'homme. Il a décidé d'établir, à titre prioritaire, une commission vérité et réconciliation et annoncé que celle-ci commencerait à recevoir les témoignages de victimes au mois de septembre. De plus, le Gouvernement a fait part de son engagement à modifier la Constitution afin de garantir l'indépendance du pouvoir judiciaire et des médias, et à renforcer le contrôle civil des services de sécurité. En dépit des avancées enregistrées, on a signalé, en janvier et février, que des partisans de l'ancien Président Jammeh étaient arrêtés et détenus au-delà du délai autorisé par la Constitution.

30. En Guinée, le Ministre de la justice a annoncé, le 24 mars, que le procès des personnes mises en examen pour leur rôle dans le « massacre du stade » de septembre 2009 débuterait fin 2017. Le 12 mars, Aboubacar « Toumba » Diakité,

aide de camp de l'ancien Chef d'État, Moussa Dadis Camara, a été extradé du Sénégal vers la Guinée, où il a été inculpé de plusieurs crimes, parmi lesquels des faits de meurtre, de viol et de torture en lien avec cet événement. Toutefois, un certain nombre de responsables politiques de haut rang mis en examen demeurent en poste, ce qui alimente les doutes sur la volonté du Gouvernement de répondre à l'inquiétude que suscite chez de nombreux Guinéens le problème de l'impunité.

31. Au Burkina Faso, le Haut Conseil pour la réconciliation et l'unité nationale n'a progressé que lentement dans l'exécution de son mandat. Le procès de l'ex-Président Blaise Compaoré, inculpé en tant que Ministre de la défense, et de ses 34 coaccusés pour leur responsabilité dans la violente répression de l'insurrection populaire d'octobre 2014 a débuté le 27 avril, mais l'affaire doit encore être instruite sur le fond. En Mauritanie, les difficultés liées à la délivrance d'actes de naissance que rencontrent notamment certains groupes ethniques et certaines communautés restent préoccupantes. Plus de 40 % des enfants de moins de 5 ans ne bénéficient pas d'une procédure d'enregistrement en bonne et due forme, ce qui crée de nombreux apatrides et augmente d'autant le risque pour eux d'être victimes de marginalisation, d'exploitation et de traite ou de se voir réduits en esclavage. Le 27 avril, la Chambre africaine extraordinaire d'assises d'appel du Sénégal a confirmé la peine de réclusion à perpétuité prononcée à l'encontre de l'ancien Président tchadien, Hissène Habré, pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

32. En Guinée, on a reproché aux forces de sécurité un recours excessif à la force dans le cadre d'affrontements avec des manifestants ayant fait sept morts, en février. Dans plusieurs pays, parmi lesquels la Côte d'Ivoire, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Niger, le Nigéria, le Sénégal et la Sierra Leone, les autorités ont interdit les manifestations d'opposants politiques, tandis qu'au Togo plusieurs médias ont été fermés. En réaction aux attentats perpétrés et aux menaces proférées par des groupes terroristes, les autorités de certains pays ont continué de procéder à des arrestations arbitraires, à des mises en détention et à des exécutions extrajudiciaires de militants extrémistes présumés et à leur infliger de mauvais traitements. En outre, le recours des victimes à des mesures judiciaires est resté limité, témoignant de l'insuffisance des instruments juridiques nationaux et internationaux pour contraindre les groupes armés ou les forces de sécurité coupables de violations des droits de l'homme à répondre de leurs actes.

G. Évolution en ce qui concerne la problématique hommes-femmes

33. Le 10 février, le Conseil des ministres de la CEDEAO a adopté quatre documents clefs visant à favoriser une meilleure prise en compte de la problématique hommes-femmes et à promouvoir la participation des femmes à la vie politique et aux processus de paix et de sécurité, à savoir un cadre stratégique et un plan d'action pour la période 2017-2022 concernant la problématique hommes-femmes et les élections; un plan d'action pour la période 2017-2022 concernant les femmes et la paix et la sécurité, lequel relève du Cadre stratégique de la CEDEAO pour la prévention des conflits; un plan d'action régional pour la période 2016-2019 concernant la lutte contre la fistule obstétricale; une feuille de route concernant la mise en œuvre de la loi complémentaire pour le développement durable dans le cadre de l'Agenda 2063 défini par l'Union africaine. Par ailleurs, l'adoption par le Bénin d'un plan d'action national porte à 14 le nombre de pays d'Afrique de l'Ouest ayant mis en place un plan d'action relatif à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

III. Activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

A. Bons offices et missions spéciales de mon Représentant spécial

34. Dans le cadre de ses missions de bons offices, et en collaboration avec les partenaires régionaux et internationaux, mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel a continué de soutenir les activités de maintien de la paix entreprises dans plusieurs pays de la région, notamment en promouvant et en appuyant l'instauration d'un dialogue politique national ouvert à tous, la mise en place de réformes constitutionnelles et démocratiques, et l'organisation d'élections transparentes et pacifiques.

35. En Gambie, mon Représentant spécial a œuvré aux côtés de l'ensemble des parties concernées aux niveaux national, régional et international en vue de trouver une solution pacifique à la crise postélectorale. Il a dirigé la publication de déclarations conjointes de l'Union africaine, de la CEDEAO et de l'ONU, accompagné les chefs d'État des pays membres de la CEDEAO pendant leurs visites de médiation et de bons offices à Banjul et plaidé pour que la communauté internationale apporte son plein appui aux mesures prises par la CEDEAO pour que le résultat des élections gambiennes soient respecté. En s'appuyant sur la résolution 2337 (2017) du Conseil de sécurité, mon Représentant spécial a joué un rôle crucial lors des négociations finales menées par le Président guinéen, Alpha Condé, et le Président mauritanien, Mohamed Ould Abdel Aziz, tous deux nommés par la CEDEAO et soutenus par l'Union africaine et l'ONU, négociations qui ont conduit l'ancien Président, Yahya Jammeh, à décider de démissionner.

36. Depuis le départ de l'ancien Président le 21 janvier, mon Représentant spécial s'est rendu en Gambie à cinq reprises afin d'aider le Gouvernement à œuvrer en faveur d'une gouvernance démocratique, à promouvoir le respect de l'état de droit et des droits de l'homme, à réformer le secteur de la sécurité et à faciliter le redressement socioéconomique. Il a tenu des consultations régulières avec tous les acteurs concernés et soutenu les efforts de l'équipe de pays des Nations Unies, notamment en contribuant à garantir la mise en œuvre rapide des recommandations adressées à la Gambie par la mission interinstitutions des Nations Unies en février. Avec l'appui du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, une équipe de transition conjointe, composée de membres de l'ancien et du nouveau Gouvernement, a été mise sur pied en février. Celle-ci a achevé le processus de transfert des pouvoirs en avril. Du 5 au 7 mai, le Bureau, la Commission économique pour l'Afrique et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont organisé et placé sous la direction du Président un séminaire-retraite à l'intention des membres du Gouvernement. Il y était essentiellement question du renforcement des compétences en matière d'encadrement et de collaboration, et de l'amélioration de la communication entre les ministres par l'intensification des débats sur les principales priorités du Gouvernement. À la mi-mai, le Bureau a dépêché à Banjul un expert en communication stratégique chargé d'aider le Gouvernement à informer la population sur ses priorités et ses réalisations.

37. Le 17 mai, à la suite de la mutinerie de soldats qui a éclaté le 8 mai en Côte d'Ivoire, mon Représentant spécial s'est rendu à Abidjan avec le Président de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, Marcel de Souza, et le Secrétaire général de la présidence de la République de Guinée, Naby Youssouf Kiridi Bangoura, au nom de l'Union africaine. Lors d'un entretien avec le Président, Alassane Ouattara, la délégation a réaffirmé que l'ONU

soutenait les efforts de ce dernier pour promouvoir la stabilité. La délégation a par la suite publié une déclaration commune à la presse, dans laquelle elle exhortait les acteurs nationaux à régler leurs désaccords par le dialogue et dans le respect de l'état de droit.

38. En Guinée, mon Représentant spécial, en coordination avec toutes les entités concernées du système des Nations Unies et en collaboration avec les partenaires internationaux, a continué d'encourager les acteurs nationaux à prendre les mesures nécessaires pour appliquer l'accord politique du 12 octobre 2016. En prévision de l'élection présidentielle de mars 2018 qui, pour la première fois depuis la fin des hostilités, se tiendra en Sierra Leone sans qu'une mission de paix des Nations Unies soit présente, mon Représentant spécial s'est rendu en février à Freetown, où il s'est entretenu de plusieurs questions avec les acteurs nationaux, notamment le processus de révision constitutionnelle et la préparation des élections. À ce jour, il continue d'aider le Gouvernement à lever des fonds destinés au financement des opérations électorales. Les 9 et 10 février, il s'est rendu au Togo en vue de consultations avec le Président et les partenaires internationaux du pays. Il a réaffirmé que l'ONU se tenait prête à fournir son appui au pays dans l'organisation des élections locales.

39. Lors d'un entretien tenu, le 3 mai, à Ouagadougou avec le Président Kaboré, mon Représentant spécial a souligné qu'il importait de mettre en œuvre le programme national de réforme portant sur la Constitution, le pouvoir judiciaire et le secteur de la sécurité. Du 9 au 11 mars, mon Représentant spécial s'est entretenu avec les principaux acteurs nationaux et internationaux en Mauritanie, y compris des représentants de partis politiques et de la société civile, et a encouragé la poursuite du dialogue politique. Il a en outre évoqué les problèmes de sécurité de la région avec le Président mauritanien, le Premier Ministre et le Secrétaire permanent du G5 Sahel.

40. En sa qualité de Représentant de haut niveau pour le Nigéria, mon Représentant spécial a continué de collaborer activement avec tous les acteurs nationaux dans plusieurs domaines, notamment la mise en œuvre des grandes priorités du Gouvernement. Lors de sa dernière visite dans le pays, fin avril, il a évoqué avec les acteurs concernés aux niveaux national et international les mesures prises pour renforcer les mécanismes de prévention des conflits, notamment la consolidation de l'architecture de paix du pays. À l'heure où la région est traversée par des tensions liées à la transhumance, mon Représentant spécial adjoint pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel s'est entretenu avec le Commissaire au commerce, aux douanes, à la liberté de circulation et au tourisme de la CEDEAO, le 25 janvier à Praia, afin d'y analyser la situation et de proposer des solutions. Comme suite à cet entretien, le Bureau a organisé, le 4 mai, une réunion à Dakar afin de présenter aux experts de la CEDEAO et aux représentants de la communauté diplomatique les conclusions préliminaires d'une étude qu'il a réalisée sur le pastoralisme, la sécurité et les moyens de subsistance durables en Afrique de l'Ouest.

B. Commission mixte Cameroun-Nigéria

41. L'insécurité qui règne dans les zones frontalières du nord du Nigéria et du Cameroun a continué de nuire au travail de la Commission mixte Cameroun-Nigéria. Le 31 janvier, un groupe armé non identifié a attaqué et abattu quatre membres d'une équipe de suivi technique des Nations Unies qui réalisait une mission dans le cadre du mandat de la Commission. Cette équipe avait été dépêchée en novembre 2016 pour superviser la construction de 163 bornes, dans le cadre des activités de délimitation frontalière menées par la Commission, avant la fin de la première semaine de mars. Les activités ont été suspendues immédiatement après

cette attaque et une enquête a été ouverte. Mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, qui est également président de la Commission, s'est entretenu avec des représentants du Cameroun et du Nigéria, qui sont convenus des mesures de sécurité renforcées pour faciliter la reprise des activités de la Commission. En avril, les représentants du Cameroun et du Nigéria ont rencontré à Genève des membres de la Commission et du Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies afin d'élaborer un nouveau protocole concernant la sécurité sur le terrain, et sont convenus de reprendre les travaux de construction en octobre. Malgré ce revers, l'équipe de suivi technique a posé plus de la moitié des bornes prévues dans le contrat actuel au cours de la période sur laquelle porte le présent rapport. En outre, mon Représentant spécial a poursuivi ses efforts en vue de lever les fonds nécessaires au réapprovisionnement du fonds d'affectation spéciale extrabudgétaire.

C. Renforcement des capacités sous-régionales de lutte contre les menaces transfrontières et transversales qui pèsent sur la paix et la sécurité

Réforme du secteur de la sécurité

42. L'UNOWAS a continué conseiller la CEDEAO au sujet de la mise en œuvre de son cadre général pour la réforme et la gouvernance du secteur de la sécurité. La CEDEAO, l'Union européenne et l'UNOWAS ont mené une mission conjointe en Gambie, du 15 au 19 mai, afin de s'assurer qu'ils aient tous la même vision des besoins du pays en matière de réforme du secteur de la sécurité et de contribuer à l'élaboration d'un plan d'appui conjoint. Au Burkina Faso, où elle a lancé son initiative de pérennisation de la paix en 2016, l'ONU a déployé à Ouagadougou, en février, un conseiller principal pour la réforme du secteur de la sécurité. Celui-ci a joué un rôle déterminant dans l'élaboration d'un projet de décret présidentiel définissant le processus de réforme, qui devrait être promulgué prochainement. La réforme inclut la création d'un comité interministériel qui procédera à une évaluation globale du secteur de la sécurité en prenant en considération toutes les initiatives en cours. Un projet financé par le Fonds pour la consolidation de la paix a été approuvé le 10 mars. Dans ce cadre, le déploiement du conseiller principal sera prolongé d'un an et le processus de réforme sera doté de ressources supplémentaires. En Guinée, l'équipe consultative des Nations Unies pour la réforme du secteur de la sécurité a continué d'appuyer la réforme au niveau national en vue de garantir la viabilité des structures de gestion, et de faire en sorte qu'elles soient sous le contrôle du pays et qu'elles soient intégrées de façon permanente dans un cadre organisationnel par l'intermédiaire du Conseil supérieur de la défense nationale. Le 29 mars, 304 agents de police ont obtenu leur diplôme à l'école nationale de police, qui avait rouvert en 2016.

Boko Haram

43. Mon Représentant spécial a continué de promouvoir la prise de mesures appropriées, sur les plans de la diplomatie, de la sécurité et de l'action humanitaire, face aux violences perpétrées par Boko Haram. Depuis qu'il a été déterminé que le Nigéria faisait partie des quatre pays du monde exposés à un réel risque de famine, mon Représentant spécial continue de plaider pour que les dons promis lors de la Conférence humanitaire d'Oslo pour le Nigéria et la région du lac Tchad en février soient versés dans leur totalité. Pour faire suite à de précédentes visites, conduites en 2016, mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale et le Sous-Secrétaire général, Directeur exécutif de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT), se sont

rendus, du 13 au 17 février, dans les pays où sévit Boko Haram, à savoir le Cameroun, le Tchad, le Niger et le Nigéria. Pendant sa visite, la délégation a consulté les parties prenantes nationales et internationales au sujet des moyens de renforcer les mesures de lutte contre le terrorisme, d'améliorer la coordination et de faciliter la réinsertion et la réintégration des anciens combattants. De plus, lors de sa visite au Nigéria, du 26 au 28 avril, mon Représentant spécial a évoqué avec les parties prenantes concernées les problèmes de sécurité et les préoccupations d'ordre humanitaire résultant des activités de Boko Haram, et été informé des récentes victoires obtenues dans la lutte contre Boko Haram dans la Forêt de Sambisa. Ses interlocuteurs se sont déclarés préoccupés par le risque de famine qui plane dans le nord-est du pays, ainsi que par les souffrances qu'endurent toujours les déplacés dans l'État de Borno. Tout en se disant reconnaissantes pour le soutien apporté par les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales, les autorités fédérales et celles de l'État ont demandé que le Programme alimentaire mondial intensifie ses distributions. Tout au long de la période considérée, mon Représentant spécial s'est entretenu avec les acteurs internationaux au sujet de la libération des filles qui avaient été enlevées à Chibok et a continué d'encourager les États Membres, la CEDEAO et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) à tenir le sommet sur Boko Haram prévu de longue date, en vue d'élaborer une stratégie régionale.

44. Avec l'appui de l'Union européenne, l'ONUDC et la DECT ont continué d'œuvrer avec les autorités nigérianes au renforcement des dispositifs de justice pénale applicables au terrorisme, notamment en améliorant l'efficacité de la coordination et de la coopération interinstitutions en matière d'enquêtes et de poursuites. Du 20 au 22 juin, l'ONUDC et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT) ont organisé une rencontre entre les responsables de différentes institutions gouvernementales nigérianes pour qu'ils examinent la stratégie à suivre en cas de poursuites pour terrorisme et recommandent des mesures visant à renforcer la coordination interinstitutions.

Stratégie relative à la sécurité des frontières dans l'Union du fleuve Mano

45. Avec les Gouvernements ivoirien et libérien, l'UNOWAS a participé à un atelier organisé par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le PNUD, les 20 et 21 avril à Abidjan, en vue d'élaborer un projet visant à améliorer la coopération entre les collectivités frontalières des deux pays et à renforcer les capacités des unités mixtes chargées de la sécurité et des mesures de confiance aux frontières. Ce projet sera financé par le Fonds pour la consolidation de la paix, la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI). Douze de ces unités travaillant le long des frontières séparant les pays de l'Union du fleuve Mano ont été créées dans le cadre du dispositif de sécurité transfrontière de l'Union. De plus, du 15 au 17 février, la MINUL, le PNUD, l'ONUCI, l'ONUDC, l'Organisation internationale pour les migrations et l'UNOWAS se sont réunis à Dakar pour étudier des moyens d'améliorer la coopération entre les organismes des Nations Unies dans le cadre du retrait de l'ONUCI et de la MINUL. Pendant cette réunion, les participants ont insisté pour que les pays concernés jouent un rôle directeur plus important dans les activités visant à revitaliser l'Union.

Piraterie dans le golfe de Guinée

46. Pendant la période considérée, la CEEAC et la CEDEAO ont progressé en vue de l'ouverture du Centre interrégional de coordination pour la sécurité maritime dans le golfe de Guinée, à Yaoundé. En mars, la Commission de la CEDEAO et la Côte d'Ivoire ont conclu un accord au sujet du Centre régional de sécurisation

maritime de l'Afrique de l'Ouest, qui sera établi à Abidjan. Mon Représentant spécial a continué, avec la Commission de la CEDEAO, d'encourager le Ghana à convenir par accord d'accueillir le siège de la zone F, qui comprend le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Libéria et la Sierra Leone, et joué un rôle essentiel pour obtenir du Cabo Verde l'accord d'héberger le siège de la zone G, qui inclut la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Mali et le Sénégal. En outre, dans l'optique de guider les activités de la Chine et des États-Unis visant à promouvoir la paix en Afrique, mon Représentant spécial s'est rendu à Washington, les 11 et 12 avril, pour assister à une réunion consultative organisée par le Centre Carter et le United States Institute of Peace, pendant laquelle les participants ont débattu de la coopération tripartite dans le domaine maritime.

Trafic de drogues et criminalité transnationale organisée

47. Du 20 avril au 15 mai, avec des entités partenaires de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest, notamment le Département des opérations de maintien de la paix, Interpol et l'ONUDC, l'UNOWAS a procédé à des évaluations dans trois des quatre pays où l'Initiative est menée en phase pilote, à savoir la Guinée-Bissau, le Libéria et la Sierra Leone. Les entités partenaires ont noté que l'Initiative, qui avait été conçue en 2009, était toujours adaptée à la lutte contre la criminalité transnationale organisée et les trafics illégaux, notamment le trafic de drogues, mais ont fait observer que les cellules de lutte contre la criminalité transnationale organisée n'étaient toujours pas pleinement opérationnelles. Bien que ces cellules bénéficient d'un engagement politique ferme, leurs activités opérationnelles sont toujours financées par des donateurs. Pour qu'elles soient viables à long terme, il faut que tous les pays leur allouent des crédits budgétaires. Malheureusement, certains n'ont pas pu leur verser les fonds prévus en raison de difficultés économiques et de la nécessité de financer d'autres projets prioritaires. Les cellules sont actuellement financées par des agents des organismes de répression qui y participent, l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest et les opérations de paix qui sont en phase de retrait. Leur fonctionnement quotidien nécessitera un financement et un appui continus de la communauté internationale.

D. Application de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel

48. Le 6 mars, mon Représentant spécial a informé la Commission de consolidation de la paix de la situation au Sahel. Les 14 et 15 mars, il a assisté à la quatrième réunion des envoyés spéciaux pour le Sahel, organisée par le Luxembourg et l'Union européenne. Après des réunions préparatoires tenues en avril par les trois groupes de travail de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et l'Équipe de directeurs régionaux du Groupe des Nations Unies pour le développement, mon Représentant spécial a convié le Comité directeur de la stratégie intégrée à une réunion, le 5 mai, en vue d'envisager des moyens d'accélérer l'application des recommandations issues de l'examen indépendant de la stratégie, qui avait été présenté au Conseil en janvier 2017. Le Comité directeur a convenu que la stratégie guiderait l'engagement de l'ONU dans le Sahel, tout en tenant compte des activités des entités des Nations Unies menées dans la région. À cet égard, le rôle de l'Équipe de directeurs régionaux et des groupes de travail de la stratégie a été jugé essentiel pour garantir la cohérence des programmes. Le 14 juin, mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel et le Sous-Secrétaire général chargé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix ont participé à la plateforme de coordination pour le Sahel, qui s'est tenue à N'Djamena sous la présidence du Tchad. La réunion a abouti à l'adoption d'une série de

décisions visant à revitaliser la plateforme et ses mécanismes d'appui, notamment en créant des liens entre les groupes de travail de la stratégie et de la plateforme.

49. Les trois groupes de travail de la stratégie ont continué de progresser dans l'exécution des programmes et la conduite d'activités conjointes avec des organisations régionales et sous-régionales. Plusieurs projets phares ont été menés à bien en mars, notamment un projet du PNUD relatif à la gestion des frontières et aux collectivités frontalières dans le Sahel et un projet du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique sur l'appui aux activités relatives à la sécurité physique et à la gestion des stocks visant à réduire le risque de trafic d'armes légères et de petit calibre et de leurs munitions dans la région du Sahel. Le Programme de l'ONUDC sur le renforcement des capacités de lutte contre la criminalité et le terrorisme dans la région est en cours et a joué un rôle majeur dans la création, au Burkina Faso en janvier, de pôles judiciaires spécialisés chargés de renforcer les mesures juridiques de lutte contre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme. Ma Représentante spéciale adjointe pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel a assisté à une réunion du Comité directeur du Programme Sahel de l'ONUDC les 5 et 6 avril, qui a témoigné de la coordination accrue entre l'ONU et les gouvernements nationaux, et du renforcement des liens qui unissent les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Maghreb. En ce qui concerne le volet de la stratégie relatif à la résilience, l'initiative du Fonds des Nations Unies pour la population sur les moyens de tirer profit du dividende démographique pour assurer l'avenir du Sahel, menée en coopération avec la CEDEAO et le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel, a permis de consolider les liens avec le G5 Sahel. Cependant, un manque de fonds a entravé la conduite de trois projets phares importants relevant de ce volet, notamment le soutien au pastoralisme résilient, le renforcement de la résilience des populations mobiles et vulnérables, et l'accélération de l'autonomisation économique des femmes rurales en vue d'accroître la résilience dans le Sahel.

50. La période considérée a été caractérisée par le renforcement du partenariat entre l'ONU et le G5 Sahel. Le 6 février, ma Représentante spéciale adjointe a assisté au troisième sommet ordinaire des chefs d'État des pays du G5 Sahel, à Bamako, à la suite de quoi l'UNOWAS et la MINUSMA ont apporté un appui technique à l'élaboration du concept des opérations de la force conjointe proposée lors du sommet. Ma Représentante spéciale adjointe et le Secrétaire permanent du G5 Sahel ont dirigé, les 6 et 7 mars à Nouakchott, l'examen du plan d'action de l'ONU et du G5 Sahel sur la coopération, qui a abouti à l'adoption d'une nouvelle méthode en ce qui concerne l'élaboration de projets conjoints et la collecte de fonds.

51. Par l'intermédiaire de sa cellule de liaison à Nouakchott, l'UNOWAS a participé à une série de réunions avec des partenaires bilatéraux et multilatéraux, notamment l'Union africaine et l'Union européenne, afin d'améliorer la synergie des activités d'appui au G5 Sahel. Conformément à la résolution 2295 (2016) du Conseil de sécurité, l'UNOWAS a aussi intensifié sa collaboration avec la MINUSMA et facilité la participation de la Mission à l'examen du plan d'action. La cellule a également collaboré avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) en vue d'améliorer la prise en compte des questions relatives aux droits de l'homme dans les travaux du G5 Sahel, et s'est attachée, avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), à faciliter le déploiement d'un conseiller pour la problématique hommes-femmes au secrétariat permanent du G5 Sahel.

52. L'UNOWAS a appuyé les initiatives de lutte contre l'extrémisme violent du G5 Sahel, tout en veillant à ce que les entités des Nations Unies présentes dans la

région adoptent une approche concertée de la mise en œuvre du Plan d'action 2016 du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent. Les 8 et 9 mars, l'UNOWAS et le secrétariat permanent du G5 Sahel ont organisé une réunion d'experts nationaux membres de la cellule du Groupe pour la prévention de la radicalisation. Ces experts ont examiné les règles générales à suivre et élaboré des plans de travail pour 2017-2018, notamment en matière de sensibilisation de la population et des médias, et de dialogue avec les organismes religieux. L'UNOWAS a soutenu la création du Centre sahélien d'analyse des menaces et d'alerte précoce, qui a commencé de fonctionner à Nouakchott en juin. Du 17 au 19 mai, il a contribué au troisième atelier régional de l'Union africaine pour la prévention de l'extrémisme violent et de la radicalisation, qui a eu lieu à Nouakchott, en coopération avec le G5 Sahel et l'Union africaine. Les 31 mai et 1er juin, mon Représentant spécial a participé aux deuxièmes conversations régionales pour la prévention de l'extrémisme violent, organisées par l'Institut international pour la paix et le Gouvernement suisse sur les moyens d'investir dans la paix et la prévention de la violence au Sahel et au Sahara.

E. Promotion de la bonne gouvernance, respect de l'état de droit, droits de l'homme et prise en compte systématique de l'égalité hommes-femmes

53. Du 8 au 12 mai, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel a participé à la soixantième session ordinaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples. Au préalable, un forum d'organisations non gouvernementales avait été organisé, lors duquel le Bureau avait coprésidé une table ronde sur l'impunité, la justice et les droits de l'homme dans le contexte de l'extrémisme violent en Afrique de l'Ouest et au Sahel. En marge de la session, le Bureau a également organisé deux séances de discussion sur des questions liées aux droits de l'homme, à la gouvernance et à l'état de droit, pendant lesquelles les participants ont demandé plus de transparence concernant les victimes civiles causées par les opérations de lutte contre le terrorisme, en particulier dans le bassin du lac Tchad. Pour favoriser la mise en œuvre du Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité, le Bureau, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'Organisation internationale de la Francophonie et l'UNOWAS ont organisé, du 28 au 30 mars, un atelier de formation à l'intention de 26 fonctionnaires du Ministère malien de la sécurité et de la protection civile et de professionnels des médias, qui a permis d'adopter un plan d'action sur le maintien de l'ordre et le respect de la liberté d'expression.

54. Au cours de la période considérée, le Bureau a axé ses efforts de promotion du rôle des femmes et des jeunes dans la prévention des conflits sur la création de synergies entre les organisations régionales ainsi que sur la sensibilisation à l'importance de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et des résolutions ultérieures sur les femmes, les jeunes, la paix et la sécurité. Des représentants du Bureau ont pris part à une réunion des ministres de pays membres de la CEDEAO chargés des questions relatives aux femmes et à l'égalité des sexes, organisée début février, à une séance de planification conjointe avec la CEDEAO et des entités des Nations Unies, organisée le 4 mai, et à un forum régional, tenu du 10 au 14 juin, qui a été l'occasion de faire une intervention devant le Réseau ouest-africain des jeunes femmes leaders. En coopération avec le G5 Sahel, il a débattu de questions liées à l'égalité des sexes, à la radicalisation et à l'extrémisme lors d'un atelier organisé à Nouakchott les 18 et 19 janvier, et a participé à un dialogue de haut niveau, organisé

à Bamako du 21 au 22 février, destiné à encourager les femmes à jouer un rôle moteur dans la prévention de l'extrémisme violent. Peu avant ce dialogue, le Bureau avait pris part à une réunion de lancement du Programme de mobilisation des femmes aux fins de l'application de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, qui a permis d'adopter un plan de mise en œuvre. Dans le cadre des fonctions de secrétariat qu'il assure pour le groupe de travail sur les femmes, les jeunes, la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel, le Bureau a accueilli à Dakar, le 26 janvier, la réunion de planification annuelle du groupe de travail, et animé, en mars et en avril, trois séances de discussion thématiques.

55. Du 28 au 31 mars, le Bureau a apporté son concours à une mission en Gambie du groupe de travail sur les femmes, les jeunes, la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Les membres du Groupe ont rencontré des femmes et des représentants d'organisations de jeunes locales ainsi que les autorités nationales, y compris le Président gambien, afin de trouver des possibilités d'améliorer les moyens dont disposent les femmes et les jeunes pour contribuer au programme pour la paix et le développement du nouveau Gouvernement. Le 30 mars, mon Représentant spécial a rencontré le nouveau Directeur du Centre de la CEDEAO pour le développement du genre pour discuter des services d'appui fournis par le Bureau dans le cadre de l'application en Afrique de l'Ouest des résolutions de l'ONU relatives à la problématique hommes-femmes.

56. Le 9 mai, mon Représentant spécial a participé à une réunion ministérielle sur l'élimination de l'apatridie en Afrique de l'Ouest, organisée à Banjul par la CEDEAO et le HCR. Dans son discours liminaire, il a insisté sur la nécessité d'apporter une solution régionale sur la question. Pendant la réunion, les représentants des États membres de la CEDEAO ont adopté un plan d'action visant à éliminer l'apatridie d'ici à 2024, qui comprend des mesures spécifiques tendant à recenser, à prévenir et à réduire les cas d'apatridie et à sensibiliser à cette problématique. Ce plan d'action sera présenté au Conseil des ministres et au Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO en vue de son adoption en tant qu'instrument juridiquement contraignant.

IV. Observations et recommandations

57. Pendant la période examinée, plusieurs faits positifs ont caractérisé la situation générale en Afrique de l'Ouest et au Sahel. J'ai trouvé particulièrement encourageante la transition pacifique du pouvoir en Gambie, qui a démontré que le peuple était prêt pour la démocratie et a constitué un bel exemple de collaboration efficace entre l'Organisation, les organisations régionales et d'autres acteurs internationaux. J'invite les dirigeants politiques gambiens à continuer de promouvoir la réconciliation nationale et à jeter les bases d'une gouvernance responsable et d'une croissance durable. Je demande également aux partenaires internationaux d'apporter leur soutien à la Gambie dans ce moment charnière.

58. Je félicite les autorités du Burkina Faso pour les progrès qu'elles ont faits, avec le soutien de l'ONU, afin de réformer et réorganiser le secteur de la sécurité et de promouvoir la réconciliation nationale. Je demande aux partenaires et aux donateurs institutionnels de se coordonner étroitement avec le pays et de soutenir les travaux entrepris à l'échelle nationale pour pérenniser la paix et renforcer la stabilité et les avancées démocratiques.

59. J'accueille avec satisfaction le retour au calme en Côte d'Ivoire, après la période d'instabilité causée par des factions militaires en mai, et je félicite le Gouvernement pour les mesures qu'il a prises afin de rétablir l'ordre. Je réaffirme la volonté de l'ONU d'aider le gouvernement à préserver les résultats chèrement

obtenus en matière de paix et de stabilité. Après la fermeture de l'ONUCI le 30 juin, le Bureau continuera de suivre l'évolution de la situation dans le pays, dans le cadre de son mandat régional. Avec la diminution des effectifs des forces de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique de l'Ouest consécutive à la fin du mandat de la MINUL prévue pour mars 2018, le Bureau sera amené à jouer un rôle de plus en plus important pour ce qui est de préserver les résultats obtenus en matière de consolidation de la paix dans les pays sortant d'un conflit.

60. J'estime encourageants les progrès que font certains pays de la région pour combattre la corruption, qui continue de mettre en péril la bonne gouvernance, de porter atteinte à la légitimité de l'autorité de l'État et de nuire à la lutte contre l'extrémisme violent. Ainsi, au Nigéria, je tiens à féliciter le Gouvernement pour les progrès qu'il a accomplis dans ce domaine. Je félicite également les autorités nigérianes pour la campagne d'information qu'elles ont menée dans le delta du Niger, qui a conduit à un recul de la violence dans cette zone.

61. Je me réjouis des efforts qui sont faits pour entreprendre une réforme politique et constitutionnelle dans plusieurs pays de la région ainsi que des mesures qui sont prises pour renforcer la protection des droits de l'homme, et j'engage vivement les acteurs nationaux à continuer de dialoguer dans un esprit de tolérance et d'inclusion. À cet égard, je demande à ces derniers de travailler de concert pour faciliter la tenue d'élections locales là où elles sont prévues. Je les incite aussi vivement à s'efforcer de nommer plus de femmes à des postes à haute responsabilité dans les gouvernements, conformément à leurs engagements nationaux et régionaux.

62. Je demeure préoccupé par la prévalence des menaces que représentent le terrorisme et l'extrémisme violent dans la région, et par les liens avec la criminalité transnationale organisée. À cet égard, je me félicite du rôle moteur que jouent les pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel concernant la lutte contre l'insécurité dans la région. Je soutiens la création de la Force conjointe du G5 Sahel et le déploiement imminent des 5 000 personnes qui la composent. Je salue également les efforts des pays participant à la Force multinationale mixte, qui ont permis de réduire les moyens opérationnels et la présence géographique de Boko Haram. Je note avec inquiétude que les attaques continues contre des cibles militaires et civiles freinent les efforts de réinstallation et de réinsertion et alimentent l'extrémisme. J'encourage les pays touchés à mieux collaborer entre eux ainsi qu'avec les organisations régionales, y compris l'Union africaine, et je demande de nouveau que toutes les mesures de lutte contre l'insurrection soient entièrement conformes au droit international humanitaire, au droit international des droits de l'homme et au droit international des réfugiés. J'accueille avec une immense satisfaction la libération de 82 « filles de Chibok » et incite à poursuivre les efforts visant à faire libérer davantage de personnes enlevées par Boko Haram.

63. Tout en me félicitant de l'aide humanitaire que les partenaires régionaux et internationaux ont fournie aux pays touchés par Boko Haram, je demeure néanmoins très préoccupé par l'insécurité alimentaire qui pénalise la région. Je prie instamment les donateurs d'apporter leur concours à l'aide humanitaire déployée dans le bassin du lac Tchad, qui manque toujours cruellement de financements, et de rapidement décaisser les fonds qu'ils ont promis lors de la Conférence humanitaire d'Oslo pour le Nigéria et la région du lac Tchad, en février. J'engage aussi vivement la communauté internationale à appuyer les efforts visant à s'attaquer aux causes profondes de la crise de Boko Haram. Je me réjouis de la visite effectuée par une délégation du Conseil de sécurité dans la région du lac Tchad, qui a permis d'appeler l'attention sur cette crise négligée.

64. Je me félicite des étroits liens de coopération qu'ont noués notamment l'ONU, l'Union africaine, la CEDEAO, le G5 Sahel et l'Union européenne pour favoriser la

stabilité dans la région du Sahel, et je réaffirme que l'ONU est résolue à mettre en œuvre efficacement la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Je salue le soutien généreux accordé par les donateurs à la région et j'encourage les gouvernements de la région et les partenaires de développement à étudier des moyens novateurs d'utiliser ces ressources pour obtenir de meilleurs résultats en matière de développement. Je demande également à toutes les parties prenantes de faire le nécessaire pour que les conditions de sécurité et les conditions politiques soient propices à la fourniture d'une aide au développement dans la région du Sahel.

65. Je condamne l'attaque tragique perpétrée, le 31 janvier, contre l'équipe de suivi technique de la Commission mixte Cameroun-Nigéria, provoquant la mort de quatre membres du personnel de la Commission, et j'attends avec intérêt les conclusions de l'enquête que mènent les autorités compétentes à ce sujet. J'approuve les mesures qui ont été prises sans tarder pour renforcer la sécurité et reprendre les activités liées à la démarcation de la frontière en vue de donner effet au jugement de la Cour internationale de Justice du 10 octobre 2002.

66. Je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance aux gouvernements des pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel, à l'Union africaine, à la CEDEAO, au G5 Sahel, à l'Union du fleuve Mano, à la Commission du golfe de Guinée et à la Commission du bassin du lac Tchad pour leur coopération continue avec le Bureau. Je remercie également les organismes des Nations Unies présents en Afrique de l'Ouest et au Sahel, les organisations de la société civile et les autres institutions d'avoir collaboré étroitement avec le Bureau à l'exécution de son mandat. Je tiens à remercier tout particulièrement mon Représentant spécial, le personnel du Bureau et celui de la Commission mixte Cameroun-Nigéria, qui continuent de s'employer à promouvoir la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel.